

# SÉCURISER SA VENTE IMMOBILIÈRE : LES RÈGLES À CONNAÎTRE

FORMATION ALUR — E-LEARNING



## Objectifs de la formation

- Connaître les capacités et pouvoirs des parties à une transaction (acquéreurs, vendeurs)
- Identifier les cas de nullité des contrats (vices du consentement)
- Sécuriser ses actes et renforcer son devoir de conseil

## Durée

2 heures

## Tarif

29 € TTC

## Accès

6 mois

## Modalités d'accès

Formation 100 % en ligne (FOAD) accessible 7j/7 et 24h/24 via plateforme e-learning sécurisée. Assistance pédagogique du lundi au vendredi, 8h30–19h.

## Public concerné

Tous les professionnels de l'immobilier.

## Pré-requis

Maîtriser les bases du métier de conseiller immobilier. Ordinateur ou portable, connexion internet HD.

## Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, cas pratiques, questionnaires, retours d'expérience. Accès individualisé (login/mot de passe).

## Évaluation

QCM / Quizz · Grille d'évaluation · Échange formateur (visio, téléphone, mail). Attestation de fin de formation remise au stagiaire.

## Suivi & traçabilité

Relevé de connexions horodaté, attestation d'assiduité, questionnaire de satisfaction.

## Contenu de la formation

- ▶ **Capacité et pouvoirs des parties**  
Fonctions altérant la capacité · personnes protégées (mineurs, majeurs)
- ▶ **Ventes selon le régime matrimonial**  
Communauté · séparation de biens · participation aux acquêts
- ▶ **Pacs, concubinage et tontine**  
Règles selon le statut des parties · pacte tontinier
- ▶ **Les vices du consentement**  
L'erreur · la violence · le dol
- ▶ **Sanctions des vices du consentement**  
Nullité de la vente · indemnisation

Mise à jour mai 2026

## POINTS CLÉS

- ✓ Validation Loi ALUR (carte T/G/S)
- ✓ Certification Qualiopi
- ✓ Accès 24h/24, 7j/7 pendant 6 mois
- ✓ Attestation de fin de formation
- ✓ Éligible FIF-PL / AGEFICE



**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation